Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 78 (1933)

Heft: 11

Artikel: Centenaire de la Société suisse des officiers (1833-1933)

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-348313

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Centenaire de la Société suisse des officiers 1

(1833-1933)

La Société suisse des officiers célèbrera, le 26 novembre prochain, le centième anniversaire de son existence. Nous avons jugé utile de retracer ici, à l'intention de nos lecteurs, l'historique de cette société, qui a joué et joue encore un rôle de premier plan dans le domaine de notre défense nationale.

I. L'ANCIEN RÉGIME JUSQU'EN 1830.

Sous l'ancien régime, aux XVIIe et XVIIIe siècles, les officiers des Louables cantons éprouvaient déjà le besoin de se réunir et de discuter les problèmes touchant la défense commune du Corps helvétique.

Après l'époque troublée des guerres de religion, la paix confessionnelle avait rapproché les frères ennemis. L'état militaire de l'ancienne Confédération des treize cantons et alliés était régi par une série de traités, de lois et règlements qui remontaient à la Charte des Prêtres, de 1370, et au Convenant de Sempach, de 1393. Le dernier en date de ces règlements militaires fédéraux était le *Défensional* de 1647, revisé en 1668, en 1678 et en 1701. A ces dispositions générales, très inégalement appliquées, venaient s'ajouter les lois d'organisation cantonales. Toute action d'ensemble était paralysée d'avance par l'extrême complexité de ce système. L'égoïsme cantonal et l'absence

¹ A l'occasion du centenaire de la Société suisse des officiers, le comité central de cette société a demandé au major E. Zschokke d'en rédiger l'historique, auquel l'article qui suit a fait de larges emprunts et dont nous recommandons chaudement la lecture. (Réd.)

d'une direction centrale venaient encore augmenter les difficultés. Cependant, l'esprit militaire n'était pas éteint; il subsistait vivace, nourri par une tradition séculaire, par le souvenir des gloires passées, et par le service étranger qui maintenait très haut la réputation du soldat suisse en Europe. Au XVIIIe siècle, il y avait en Suisse une moyenne de 80 000 anciens soldats de métier, dont 5000 officiers, ayant servi de trois à vingt-cinq années à l'étranger. En outre, les 60 000 hommes, présents sous les drapeaux des régiments suisses de France, d'Espagne, de Hollande, d'Angleterre, de Naples, du Piémont et de Rome, ajoutés aux vétérans, donnaient un total de 140 000 soldats professionnels, de quelques milliers d'excellents officiers et d'une cinquantaine de généraux ayant tous fait la guerre. Avec ces forces, le Corps helvétique aurait pu constituer la plus belle armée d'Europe, s'il l'avait voulu, en cas de nécessité.

Les puissances voisines le savaient fort bien; c'est pourquoi, même dans cette période de décadence, les frontières suisses restèrent inviolées jusqu'à la Révolution française.

Jusqu'au XVIIe siècle, les traditions de l'époque héroïque s'étaient maintenues dans le peuple. Des rencontres intercantonales fréquentes, avec concours de tir, d'athlétisme et de jeux nationaux contribuaient à l'entraînement physique et guerrier de la nation. Ces concours comportaient toujours un déploiement de troupes. Au XVIIIe siècle, ces coutumes se perdirent. Les villes restèrent les seuls centres dans lesquels une activité militaire trouvait un terrain favorable et pouvait prospérer. C'est pourquoi les premières associations d'officiers, ayant comme but le perfectionnement des connaissances militaires hors du service, se constituèrent dans les villes.

La plus ancienne de ces sociétés date de 1682 : le collège des artificiers et des artilleurs, fondé à Zurich par le chef des constables, Henri Werdmuller. Pour en devenir membre, il fallait suivre un cours de laboratoire de six semaines

et passer des examens théoriques et pratiques. On étudiait les règles de la balistique, la fabrication des poudres. On tirait à boulets sur l'Allmend de Wollishofen. Il y avait même de petites manœuvres, avec attaque et défense de redoutes et d'ouvrages à cornes. La société publiait chaque année, et encore actuellement, au nouvel an, un cahier d'histoire militaire.

Dès 1713, il se forma une sous-section appelée le *Pörtner-Collegium*, parce que les participants aux exercices se rassemblaient près de la Kronenpforte (porte de la couronne). On y instruisait spécialement les grenadiers. En 1765, dix officiers zuricois fondaient *la Société militaire de mathématique* qui se proposait de perfectionner chez ses membres l'étude des mathématiques, de l'art de la fortification, de la topographie et des problèmes tactiques. Elle existe encore.

L'invasion française de 1798 interrompit cette activité. Mais, dès 1804, les exercices des artificiers, des grenadiers et les études techniques reprirent leur cours régulier.

Bâle eut, dès 1760, sa société d'officiers. Son but était de se rendre utile à la patrie en étudiant les sciences militaires, et en cherchant à améliorer les institutions de la défense nationale.

Il était réservé à la Société helvétique qui joua un rôle historique, de faire les premières tentatives de réunions intercantonales d'officiers. De 1760 à 1762, les questions touchant la défense du pays furent à l'ordre du jour, aux réunions de Schinznach. La discussion porta sur les moyens de fortifier et de développer l'esprit militaire de la nation. En 1773, deux officiers zuricois passèrent 26 jours à Berne dans un camp d'artillerie. En 1779 et 1780, à plusieurs reprises, quelques officiers de Zurich, Bâle, Soleure, Lucerne, Berne et Schaffhouse se rencontrèrent à Olten. L'année suivante, à Sursee, le groupement se donna un président en la personne de François-Louis Pfyffer, seigneur de Wyker, lieut.-général des armées du roi (1716-1802), et prit le nom de Société militaire helvétique. C'est peut-être à cette

date du 9 juillet 1781, qu'on pourrait faire remonter l'origine de la société suisse des officiers.

L'activité de cette association, animée d'excellentes intentions, aurait pu être bienfaisante. Malheureusement, le temps lui manqua pour appliquer son programme. La catastrophe de 1798 allait surprendre la vieille Confédération, déchue de sa grandeur passée, moralement affaiblie, divisée, travaillée par le ferment des idées nouvelles, sans pouvoir central, ni commandement unique, ni plan d'ensemble pour des opérations éventuelles. Seuls, ou presque seuls, les officiers voyaient venir l'orage et tentaient de prévenir le danger.

La préoccupation constante des assemblées de Sursee et d'Aarau fut de remédier à l'inégalité des systèmes cantonaux. Chaque Etat souverain ou pays allié avait son organisation propre. Les uns comme Berne, Zurich, Lucerne, Genève, la principauté de Neuchâtel, Mulhouse, le prince-évêque de Bâle et la ville de Bâle, avaient conservé le souci de leur préparation militaire. Entre tous, Berne se distinguait par l'excellence de son matériel. Mais d'autres cantons ne s'en tenaient pas même aux ordonnances du Défensional. Leur contingent n'était pas prêt à rallier l'armée fédérale en cas d'alerte.

La question des effectifs, de l'unification de la solde, de l'unité de l'armement, du calibre, fit l'objet de nombreux rapports à la Diète. Mais le zèle de la société militaire helvétique se heurta d'emblée à la mauvaise volonté de certains cantons qui se retranchaient derrière le principe de l'inviolabilité du Défensional, pour refuser toute réforme.

Les assemblées générales présidées par le lieut.-général Robert Scipion de Lentulus, de Berne, ancien général de cavalerie en Prusse, puis par l'inspecteur-général Jean Gaspard Friess, de Zurich, délibéraient avec sérieux et compétence, guidées par le sentiment de leur responsabilité vis-à-vis du pays. La Diète fédérale, en contact permanent avec la société militaire, acceptait ses propositions.

L'assemblée de 1790 à laquelle assistèrent plus de cent

officiers, eut comme garde d'honneur le corps des cadets d'Aarau, auquel elle remit solennellement un drapeau. Les cadets de Zurich existaient depuis 1788, ceux de Schaffhouse furent créés en 1791. Un grand nombre de sociétés militaires cantonales et locales se fondèrent à ce moment à Zurich, Bâle, Lucerne, Berne, Nidwald, Bienne.

Mais les événements de la Révolution française, la menace d'une guerre générale assombrissaient les cœurs. On apprit avec consternation la nouvelle de la destruction du régiment des gardes suisses, le 10 août 1792, aux Tuileries ; en septembre une vague d'indignation souleva les cantons quand arrivèrent les récits du massacre des officiers et soldats survivants dans les prisons de Paris. La Diète mobilisa des troupes, sous le commandement du général de Muralt. Elles occupèrent, jusqu'en 1796, Bâle et la frontière du Jura. Les déficits du système des contingents cantonaux vinrent corroborer les critiques de la société militaire. Pourtant, les efforts des hommes clairvoyants et désintéressés qui essayaient de réveiller l'opinion, ne purent triompher de l'égoïsme et de la torpeur des gouvernements.

Il était d'ailleurs trop tard pour faire aboutir des réformes. L'ennemi était aux portes. En mars 1798, deux armées françaises envahirent la Suisse par le sud-ouest et le nord-ouest. Berne, les petits cantons et le Valais succombèrent l'un après l'autre, après une résistance héroïque qui eut pu être victorieuse avec un plan commun. Les succès partiels de Neuenegg, du col de la Croix, du Rotenthurm, où l'on vit quelques bataillons encadrés par des officiers rentrés du service étranger, attaquer et mettre en déroute des divisions de l'armée d'Italie, sauvèrent l'honneur de l'ancienne Confédération. La société militaire helvétique disparut au milieu des ruines, des horreurs et des humiliations de l'occupation étrangère.

Le principal mérite de ses membres est d'avoir reconnu le point faible des institutions militaires de cette époque : le manque d'unité, l'inégalité dans l'instruction et l'armement des milices cantonales. Dès lors, inlassablement, tous les efforts des officiers conscients de leur devoir vont tendre à créer l'armée fédérale, *l'armée suisse*.

Sous l'Acte de médiation, de 1803 à 1815, la tutelle de Napoléon s'opposant à toute réforme, les groupements d'officiers suspendirent leur activité. Trois fois, il fallut monter la garde aux frontières, 1805, 1809, 1813, sous le commandement du général de Wattenwyl. Cependant, Zurich, Winterthour et Schaffhouse rallumèrent, les premiers, le flambeau éteint. Mais les meilleures forces du pays combattaient, alors, en dehors des frontières, dans les régiments suisses de l'Empire. En 1815, une armée fédérale de 40 000 hommes (général Bachmann-an der Letz) pénétra en Franche-Comté et assiégea Huningue. Cette campagne et le rapport du général en chef ouvrirent les yeux de la Diète sur les lacunes de l'organisation militaire. En août 1817, elle adoptait le « règlement militaire général pour la Confédération suisse », suivi d'une série de réformes urgentes : augmentation des effectifs cantonaux, création d'un organe central de surveillance, d'un fonds de guerre, de camps d'instruction fédéraux, de l'école centrale de Thoune, inspection des troupes cantonales par des officiers fédéraux.

Parallèlement à ces décisions, les cercles d'officiers, pour se mieux préparer à leur tâche, recherchèrent toutes les occasions de développer leurs connaissances professionnelles hors du service. Le jeune canton d'Argovie donna le signal. Les officiers argoviens, pleins d'enthousiasme, instituèrent un cours d'instruction volontaire de plusieurs semaines. Rheinfelden eut son école militaire. Baden organisa des exercices dans le terrain. En 1820, Bâle reconstituait sa société d'officiers et créait une bibliothèque militaire. La même année eut lieu, au camp de Wohlen, un premier rassemblement de troupes de plusieurs cantons, début modeste des grandes manœuvres.

L'épisode le plus marquant de cette période fut la fête des officiers de Langenthal, les 17 et 18 juillet 1822, organisée par les officiers bernois qui invitèrent leurs camarades

de toute la Suisse. Le colonel de Luternau, premier commandant de l'école centrale de Thoune, avait accepté la présidence, avec le colonel d'Effinger de Wildegg. Le souvenir de ces journées resta gravé dans le cœur des 570 participants. Le gouvernement de Berne avait mis sur pied des troupes de toutes armes, ainsi que la musique du 6e bataillon d'élite. Des foules accoururent pour assister au spectacle qu'offraient tant de brillants uniformes. Le bourg était pavoisé. Il y eut un tir à prix. Au banquet, au milieu des chants et des toasts, des jeunes filles en costumes des vingt-deux cantons distribuèrent des fleurs. Le colonel vaudois Guiguer de Prangins, le futur général, salua les officiers bernois en termes chaleureux. La fête se termina par un bal, une illumination et un feu d'artifice. La fraternité helvétique et la camaraderie eurent les honneurs de la journée.

Les années suivantes, les fondations de sociétés cantonales se multiplièrent. A Genève, en 1824, le lieut.-colonel Guillaume-Henri Dufour (1787-1875), ancien officier au service de France, le futur général, présida à la naissance de la Société militaire. En présence des délégués de Berne, Fribourg et Neuchâtel, il rompit une lance en faveur d'une société fédérale des officiers, idée qu'il avait déjà lancée à l'école centrale de Thoune. Les Thurgoviens suivirent le mouvement en 1827, Berne en 1829. Une assemblée réunit à Thoune les délégués des cantons occidentaux. Le temps était venu où le vœu de Dufour devait se réaliser. Mais la fédération de tous les officiers suisses en un solide faisceau dépendait d'un progrès politique : l'adoption d'une nouvelle constitution fédérale et, davantage encore, du renouveau de l'esprit civique et du sentiment national.

II. FONDATION DÉFINITIVE ET DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ DES OFFICIERS.

1. La Société militaire fédérale (1833-1876).

La Suisse subit le contre-coup de la révolution de 1830, en France. En prévision d'une guerre européenne, la Diète ordonna, le 30 décembre, une mobilisation partielle. Le général Guiguer de Prangins, commandant en chef, forma cinq divisions. Les états-majors restèrent onze mois en service, alors que les troupes furent licenciées après quelques semaines. La paix ne fut pas troublée, mais on était plus riche d'expériences.

Sitôt après, les projets de réorganisation de l'armée reprirent leur actualité. De toutes parts, les officiers demandaient à la Diète de centraliser les organes directeurs et d'unifier les uniformes et les insignes. Les troubles intérieurs qui remplirent cette période compliquèrent la besogne. L'armée rétablit l'ordre dans le conflit entre Bâle-Ville et Bâle-Campagne, à Neuchâtel, à Schwytz.

La décision de la Diète, le 15 octobre 1833, d'entreprendre la revision du règlement militaire de 1817 fut le signal, attendu avec impatience, de la fondation de la Société suisse des officiers. Les esprits étaient préparés depuis longtemps. L'occasion s'offrait, on la saisit avec empressement. Voici comment s'exprime le premier procès-verbal, du 3 novembre 1833 : « Le 15 janvier, M. le colonel Sulzberger, de Frauenfeld, se rendait à Zurich, où il était appelé comme instructeur en chef, grâce à ses mérites et à sa réputation d'honorabilité. Ses fidèles frères d'armes thurgoviens, qui lui étaient très attachés, lui firent la conduite jusqu'à Winterthour. Ils rencontrèrent là un grand nombre de leurs frères d'armes zuricois, tous pénétrés jusqu'au fond de l'âme du sentiment de leurs devoirs et du désir de s'unir à tous leurs camarades de la Suisse par les liens d'une amitié indestructible, pour le salut de la patrie bien-aimée. A l'unanimité, en se donnant la main, ils décidèrent de jeter les bases d'une société utile à la défense nationale et, par là-même, à l'intégrité de la patrie tout

A travers le romantisme des expressions qui n'est pas pour nous déplaire, on sent l'enthousiasme sincère, la foi robuste dans un même idéal qui faisaient vibrer à l'unisson ces hommes exaltés par l'amour du pays. La jeune démocratie suisse avait alors une tâche constructive ; l'armée bénéficiait de ce sursaut de patriotisme.

On nomma séance tenante une commission de quatre officiers zuricois et de quatre thurgoviens pour préparer les statuts. Le 3 novembre, on se réunit à Winterthour, sous la présidence du lieut.-colonel Jean-Rodolphe Sulzer, chargé de rédiger le projet de statuts avec le capitaine Rogg, de Märstetten. Le 23 novembre, le travail était terminé et l'assemblée constitutive, à laquelle assistèrent 140 officiers, siégea à Winterthour. Après une discussion approfondie, elle adopta les statuts. Le paragraphe 2, où il est question des tendances politiques, reçut la forme suivante : « Le but de la société est purement militaire : cultiver la bonne camaraderie et l'étude des questions relatives à la défense nationale, appuyer par une coopération efficace tous les efforts des autorités pour améliorer les institutions militaires. Toute autre tendance doit rester étrangère à l'activité de la société. »

Le comité était nommé pour un an. L'assemblée générale annuelle se réunissait au printemps, on y apparaissait « en grand uniforme ». Des assemblées extraordinaires pouvaient être convoquées, au besoin. Les travaux destinés à augmenter l'intérêt des séances devaient être remis, au moins quatre semaines à l'avance, au président central. Ces statuts sont signés par 103 Zuricois, 26 Thurgoviens et 5 Saint-Gallois.

Une vie intense, des résultats réjouissants, récompensèrent très vite les espoirs des fondateurs. Les officiers de cavalerie, réunis à Aarbourg, donnèrent leur adhésion; les sociétés cantonales d'Appenzell, de Coire, de Berne, d'Argovie, de Lucerne, de Glaris, entrèrent dans la Société fédérale. A Genève, en 1836, les officiers de Berne, Fribourg, Neuchâtel, Vaud, Soleure et Argovie s'étaient unis nombreux à leurs camarades genevois. La Société militaire de Genève prospérait sous la direction du colonel Dufour et du lieut.-colonel Rilliet-de Constant. La longueur des voyages, à cette époque, et la difficulté des communications, ren-

daient les rapports des Genevois avec les sections de la Suisse centrale et orientale presque impossibles.

Les sections considéraient comme un de leurs buts principaux de développer leur activité hors du service. Sous ce rapport, les Argoviens montraient un zèle digne d'éloges. La loi militaire argovienne de 1842 alla si loin, qu'elle institua des cours et des exercices supplémentaires et obligatoires pour les officiers, groupés par arrondissements. Les absents étaient frappés de lourdes amendes.

En 1838, ce fut l'affaire Louis-Napoléon et la mobilisation contre la France.

Le règlement militaire fédéral de 1841 remplaça les drapeaux de bataillons aux couleurs cantonales par le drapeau fédéral, selon le vœu du général Dufour. Ce fut l'occasion pour les officiers de recevoir un drapeau, don des femmes glaronnaises.

Des discordes et des guerres civiles remplirent les années suivantes : expédition des corps-francs, en 1845, suivie d'une mobilisation partielle, sous le général de Donatz, des Grisons, guerre du Sonderbund, en 1847. Mais ces événements malheureux firent naître dans le corps des officiers un désir encore plus ardent de collaboration fraternelle et de compréhension mutuelle.

La Constitution de 1848, qui créait l'armée fédérale, eut immédiatement d'heureux effets. Le 1^{er} mars 1848, les officiers neuchâtelois, libérés de la domination prussienne, s'étaient annoncés au comité central. La société accueillait avec joie les amis et les ennemis de la veille. En 1857, on adopta une motion du général Dufour exigeant le port du brassard fédéral aux assemblées générales.

La campagne du Rhin, en 1857, resserra encore les liens entre les cantons. On modifia les statuts sur quelques points. Ainsi, aux assemblées générales, convoquées tous les deux ans, les différentes armes siégeaient séparément, le dimanche, avant la séance plénière du lundi. On ajouta un rapporteur au comité central. Le comité des délégués (une voix par canton) délibérait le samedi déjà.

A la veille de l'adoption d'une nouvelle constitution fédérale, en 1873, après les dures leçons de l'occupation des frontières de 1870-71, le comité central d'Aarau fut chargé d'entreprendre une revision des statuts.

La Constitution de 1874, votée par le peuple, consacra le principe de la centralisation militaire, tout en laissant aux cantons une part administrative.

Une assemblée extraordinaire des délégués eut lieu le 20 août 1876, à Herzogenbuchsee. Le changement le plus notable des nouveaux statuts fut la transmission des pleins pouvoirs à l'assemblée des délégués (élection du comité central, cotisation, emploi de la fortune de la société). Chaque section élit un délégué pour 50 membres ou fraction de 50 membres. Les sociétés divisionnaires d'officiers peuvent devenir membres de la société fédérale. Au lieu du « grand uniforme », on admet la simple « tenue de service ». Les assemblées générales ont lieu tous les trois ans, ce qui correspond à la durée des fonctions du comité central.

L'association s'appela désormais Société suisse des officiers.

2. La Société suisse des officiers. (1876-1933.)

Sous le régime de l'organisation militaire de 1874, le développement de la Société suisse des officiers progressa rapidement, son influence ne cessa de grandir. Le nombre des membres passa de 3000 à 6000, vers 1900.

Périodiquement, le besoin se faisait sentir d'une revision des statuts. L'assemblée des délégués de 1901, à Lausanne, discuta les propositions des sections. Argovie demanda la simplification du programme des assemblées générales « qui ne doivent pas avoir le caractère d'une fête, mais d'une « réunion de travail ». Cinq ans plus tard, on décida de limiter leur durée à deux jours et de supprimer le cortège et la remise de la bannière fédérale par l'ancien président central au nouveau. Le drapeau de la société avait ainsi perdu sa raison d'être. Une délégation d'officiers vint le déposer avec le cérémonial d'usage, en 1907, au Musée

national. Le colonel Wassmer, instructeur d'arrondissement de la 1^{re} division, prononça une courte allocution.

L'assemblée des délégués, à Lausanne, repoussa l'étrange proposition des Vaudois de se rendre en civil aux assemblées. On décida d'accepter comme membres collectifs les groupements d'officiers d'une seule arme. La disposition du règlement qui écartait tous les objets non militaires des discussions, fut supprimée. Une longue pratique avait prouvé que cette réserve était superflue. Les principes de la loi militaire de 1907, son application, ainsi que l'arrêté fédéral sur l'organisation des troupes, de 1912, furent discutés dans les sections et servirent de thème à des travaux importants.

Puis vint la mobilisation d'août 1914 et les années de service actif. Il fallut renoncer, jusqu'en 1919, à convoquer une assemblée. Les officiers avaient d'autres devoirs, plus impérieux. L'armée, sur pied de guerre pendant quatre ans et demi, exigeait qu'ils lui consacrassent toutes leurs forces, tout leur dévouement. Après la démobilisation, il fallut lutter contre la fatigue du service, contre l'indifférence. Les officiers se remirent courageusement à l'ouvrage. Le 11 janvier 1919, la section de Berne-ville, à l'instigation du colonel-brigadier Frey, prit une initiative énergique. Elle envoya une circulaire au comité central et à toutes les sociétés d'officiers, dans laquelle elle énumérait les problèmes d'après-guerre qui s'imposaient à l'attention et dont l'étude devait être entreprise sans tarder. Pour préparer systématiquement le travail, on désigna une commission (Arbeitsausschuss) nommée par les sections cantonales à raison d'un représentant par section, dépendant du comité central, avec la latitude de désigner, à son tour, des sous-commissions.

L'assemblée de Soleure entendit un exposé magistral du colonel-divisionnaire Sonderegger sur les expériences de la guerre et ses répercussions sur notre armée. On créa un secrétariat permanent. Le comité central se composa du président et de quatre à six membres, nommés par cooptation.

La commission de travail eut une activité considérable. Elle prépara les questions spéciales soumises à discussion, facilitant ainsi la tâche du comité central et de l'assemblée des délégués. Les rapports annuels sur l'activité des sections devinrent une source précieuse de renseignements.

La Société suisse des officiers ne repose ni sur une prescription officielle, ni sur une obligation imposée par l'autorité supérieure; elle a été fondée librement, ses membres ne reculent devant aucun sacrifice de temps, de travail ou d'argent, parce qu'ils ont compris que leur action était nécessaire. C'est pourquoi leur société n'a jamais demandé de subsides à la Confédération, son indépendance est entière, son désintéressement complet; sa soumission volontaire à l'ordre légal et à la discipline est absolue.

De 1833 à 1932, l'effectif des membres a passé de 134 à 10 299.

III. APERÇU DES DÉLIBÉRATIONS.

En consultant ses archives, on constate que l'histoire de la Société suisse des officiers se confond avec l'histoire de l'armée suisse dans les cent dernières années. Aucun progrès n'a abouti, aucune innovation n'a été introduite sans avoir, auparavant, figuré dans l'ordre du jour des assemblées. Bien des réformes proposées par les officiers ont été adoptées par les autorités fédérales. Le haut-commandement de l'armée a reconnu l'importance pratique de cette puissante association. Les commandants des unités d'armée sont entrés dans ses rangs, plusieurs en sont devenus les conducteurs spirituels et les présidents effectifs. (Deux généraux, von Donatz et Dufour, un commandant de corps, Wieland, et dix divisionnaires ont présidé la société depuis 1833.)

Fidèle à son principe, la Société des officiers est restée en contact permanent avec la Diète, d'abord, puis avec le chef du Département militaire, avec la Commission de défense nationale et le chef du service de l'état-major général. A maintes reprises, on vit le chef du D. M. F. assister aux séances, y prendre la parole et s'inspirer des résolutions de l'assemblée des délégués, avant de prendre lui-même une décision.

La centralisation des institutions militaires a été dès le début, et déjà sous l'ancien régime, la préoccupation constante de la Société des officiers. Les procès-verbaux nous révèlent, comme un « Leit-motiv », des votes en faveur d'une instruction uniformisée, dirigée par le pouvoir central. La Constitution fédérale de 1874 réalisa, en partie, ce principe si ardemment désiré. En 1888, l'assemblée des délégués de Berne alla plus loin encore ; elle demanda que les cantons fussent entièrement dépossédés de toutes leurs attributions militaires au profit de la Confédération. Le colonel-divisionnaire Lecomte, mis en minorité, défendit sans succès les droits des cantons. Mais le peuple repoussa, en 1895, ce projet trop absolu, que le Conseil fédéral avait fait sien.

La Société des officiers se préoccupa, dès le début, du progrès de l'armement. Elle joua un rôle prépondérant lors de l'adoption, en 1841, du fusil à percussion; elle obtint l'introduction, en 1859, du fusil à canon rayé et de la cartouche avec douille (Einheitspatrone). Ce fut à Lausanne, en 1858, que le colonel-divisionnaire Ch. Veillon démontra les avantages du fusil Prélaz-Burnand, adopté l'année suivante par l'Assemblée fédérale. La section vaudoise avait pris l'initiative des essais. Chaque fois qu'on modifiait l'armement, la Société des officiers entreprenait la revision des règlements et des formations tactiques. Ainsi, à l'introduction du fusil modèle 1889, du modèle 1911, et actuellement, en prévision du réarmement de l'infanterie avec le modèle 1931 court.

La création d'une fabrique d'armes retint l'attention à plusieurs reprises. La fabrique de Neuhausen, fondée en 1857, permit d'attendre la construction de la fabrique fédérale de Berne (décret du Conseil fédéral du 7. II. 1876).

Les problèmes touchant le renouvellement du matériel

d'artillerie firent l'objet d'études spéciales, qui préparaient et facilitaient la besogne du service de l'artillerie. La fonderie de canons d'Aarau rendit de grands services, jusque vers 1870.

La société s'occupa du service de santé, qui s'était montré insuffisant pendant la campagne du Sonderbund.

Les questions d'organisation, d'effectifs, d'équipement, d'habillement, d'inspection figurent à l'ordre du jour des séances. L'instruction des troupes est un thème inépuisable. En 1841 déjà, on demandait une prolongation de l'école de recrues. Grâce à leur persévérance, les officiers arrivèrent au but. L'assemblée de 1895 entendit un rapport du colonel P. Isler, chef d'arme de l'infanterie, appuyé par le colonel-brigadier Secretan, sur l'augmentation des périodes de service. A l'heure actuelle, ce sujet est de nouveau en discussion, puisqu'il s'agit de porter à 90 jours, au minimum, la durée de l'école de recrues.

Les officiers s'intéressèrent également aux questions de pédagogie militaire. Le colonel-divisionnaire Ulrich Wille développa en 1901, à Lausanne, ses idées personnelles et originales sur l'éducation du soldat. Incorporées dans la suite aux règlements, elles eurent une influence indéniable sur la discipline et l'autorité de l'officier.

L'assouplissement des corps de troupes combinés et des unités d'armée débuta, dès 1920, par des rassemblements de troupes dans des camps d'instruction (Wohlen, Thoune, Bière). Ce fut l'origine des grandes manœuvres; un sujet de travaux et de rapports des sections au comité central. La construction des casernes est due en grande partie à l'intervention de la S. S. O.

On se préoccupa, dès 1835, de la formation professionnelle des *instructeurs*. La section de Thurgovie préconisa alors la création d'une école militaire centrale pour les officiers-instructeurs. La Diète chargea, en 1843, le Conseil de guerre d'instituer un cours pour les instructeurs supérieurs. Ce fut en 1875 que s'ouvrirent les cours de la section militaire de l'école polytechnique fédérale, transformée en 1911 en école militaire pour les jeunes instructeurs. Pendant toute

la première moitié du XIXe siècle, le corps des instructeurs se composa presque entièrement d'officiers rentrés du service étranger. Le licenciement de la division suisse de Naples en 1859-60, puis des régiments de Rome en 1870, ramena au pays plusieurs centaines d'officiers de carrière.

Il n'y a pas de domaine dans les vastes champs de la science militaire qui soit resté étranger à la Société des officiers. Elle s'est occupée du tir obligatoire hors du service, des sociétés de tir, de l'instruction militaire préparatoire, des corps de cadets, de l'encouragement à l'équitation par le D. M. F., de la création du dépôt central de remontes (1889), de la réorganisation des musiques, de la formation des sous-officiers; elle a obtenu, en 1847, des crédits pour l'entretien des ouvrages fortifiés de Luziensteig, de Saint-Maurice et de Bellinzone; plus tard, elle a convaincu les Chambres fédérales de la nécessité de construire des forts modernes à Saint-Maurice et au Gothard.

En 1891 parurent les mémoires du général de Marbot qui contenaient de graves accusations contre les régiments suisses de Napoléon pendant la campagne de Russie. La section vaudoise, justement indignée, demanda au comité central d'intervenir, sur le conseil du colonel cdt. de corps Ceresole. Une commission composée du col. div. Lecomte, du colonel P.-F. Grand, ancien officier au service de Naples, et du colonel Ed. Secretan, déposa son rapport à l'assemblée de Genève, en 1892. Le col. div. Lecomte avait, entre temps, réfuté sans peine les récits fantaisistes de Marbot, dans une brochure imprimée à Paris : Quelques mots de réponse aux mémoires du général baron de Marbot.

Voici les faits: A la première bataille de Polotzk (17 août 1812), la division suisse se trouvait en réserve, dès le matin. Vers 3 heures après-midi, les 1^{er} et 2^e régiments suisses contre-attaquèrent une division russe de 15 000 hommes (prince Jachwil) et les rejetèrent, par trois fois, sur la route de Riga. Ensuite, chargée par une nombreuse cavalerie russe, la brigade suisse, formée en carré, repoussa toutes les attaques et atteignit le ravin de la Polota, après avoir perdu 61 officiers et 1100 sous-officiers et soldats. Les 3^e et

4^e suisses la recueillirent et n'engagèrent, ce jour-là, que leur artillerie. Le général Gouvion St-Cyr rend justice, dans ses Mémoires, «à la bravoure et au sang-froid des Suisses ». Il leur reproche même leur trop grande ardeur à l'attaque.

Le rapport du colonel Secretan prouva que le général Marbot n'avait pas assisté à la bataille, qu'il avait calomnié les Suisses en altérant la vérité historique. Mais le major Zschokke fait erreur, lui aussi, en disant que, ce jour-là, les Suisses ne prirent aucune part au combat (kamen überhaupt nicht ins Gefecht).

La loi militaire de 1907, avant d'être soumise aux Chambres et votée par le peuple, avait été longuement discutée et amendée par la S. S. O. Quand on se mit à parler de la création d'une *aviation militaire*, la société se mit à la tête du mouvement populaire qui aboutit à la collecte nationale de 1913. Un comité, présidé par le *colonel cdt. de corps Audeoud*, remit, le 9 mai 1914, au Conseil fédéral, la somme de 1.734.563 fr. 75.

Après la guerre mondiale, de nouvelles tâches s'imposèrent. Les officiers entreprirent avec vigueur de combattre le découragement, le défaitisme, les manifestations d'un certain pacifisme débilitant, religieux ou politique, les « objecteurs de conscience ». Il fallut discuter, point par point, la pétition lancée par la Société du Grütli pour la « démocratisation de l'armée », dont une partie était, en principe, inacceptable. Les contre-propositions des officiers au D. M. F. insistaient surtout sur le recrutement des officiers, sur les qualités de caractère qu'on devait exiger des aspirants, sur leur éducation comme chefs.

Une initiative, partie des milieux socialistes, demandant la suppression de la justice militaire, fut repoussée par le peuple, en 1921. Là encore, les officiers surent éclairer l'opinion sur la vraie signification du vote et sur le caractère démagogique de l'initiative.

Le signal de la lutte contre la propagande antimilitariste partit de la sous-section de Lausanne, en 1930. Les agissements des ennemis de la défense nationale, combattus dans la presse, dévoilés aux Chambres fédérales par les officiers-députés, soulevèrent des protestations dans tous les milieux. Le chef du D. M. F. admit les résolutions énergiques de la S. S. O. Une brochure répandue dans le pays entier : *Notre défense nationale*, réfuta les arguments des adversaires, camouflés ou non, de nos institutions militaires.

Le développement des œuvres sociales de l'armée doit beaucoup aux sociétés d'officiers. L'instruction militaire préparatoire, en voie d'accroissement continuel, grâce au dévouement des officiers et sous-officiers, trouva un appui et des encouragements auprès du chef d'arme de l'infanterie, colonel-divisionnaire de Loriol.

Une nouvelle réorganisation de l'armée est à l'étude. Elle absorbe actuellement toute l'attention du comité central, des commissions spéciales et des sections, sous la direction ferme et infatigable du colonel-brigadier Bircher.

* * *

Nous n'avons pu donner qu'un résumé très incomplet de l'étude substantielle et bien ordonnée du major Zschokke. La place nous manque pour parler du chapitre consacré aux prix et aux récompenses décernés aux lauréats des concours annuels. Plus de 360 sujets, se rapportant aux différentes armes et services, ont été mis à l'étude. La liste en est suggestive et montre les préoccupations dominantes des officiers, dans le cours d'un siècle.

L'historique des revues et journaux subventionnés par la S. S. O. nous montre une autre forme de son activité. De 1804 à 1807 parut à Zurich Das neue Militär-Archiv. L'Helvetische Militär-Zeitschrift, fondée en 1833, devint, en 1849, la Schweizerische Militärzeitschrift, à laquelle succéda l'Allgemeine schweizerische Militärzeitung, organe central, en trois langues, Journal militaire suisse et Gazetta militare Svizzera.

Les armes spéciales ont eu la Revue d'artillerie et du génie, les officiers d'administration et du commissariat les Blätter für Kriegsverwaltung. A mentionner la Monatschrift für Offiziere aller Waffen, les Schweizer Soldatenblätter, Le Soldat suisse, Le Sous-officier. Enfin, la Revue militaire suisse, dont le premier numéro parut le 10 mai 1856, et

qui eut comme premier rédacteur le col.-div. Lecomte, puis, de 1896 à 1930, le colonel Feyler, remplacé en 1920-21 par le colonel Fonjallaz. Depuis 1931, le major-instructeur R. Masson en a pris la direction. En 1928, la Rivista militare ticinese a commencé à paraître à Bellinzone.

Une annexe donne la liste des 61 présidents de la S. S. O., depuis 1833; quatorze d'entre eux appartiennent à la Suisse romande et italienne. Ce sont le colonel d'art. Frossard, de Lausanne (1843-44), le major Philippin, du Locle (1851-52), le col.-div. Veillon, de Lausanne (1857-58), le général Dufour, de Genève (1860), le colonel féd. Fogliardi, de Melano (1861), le colonel féd. Barman, de St-Maurice (1863), le col. d'art. von der Weid, de Fribourg (1864), le colonel féd. Philippin, du Locle (1869-70), le col.-div. Lecomte, de Lausanne (1876-77), le col. brig. Favre, de Genève (1890-91), le col.-div. Secretan, de Lausanne (1899-1901), le colonel de Diesbach, Fribourg (1911-1913), le col.-div. Sarasin, de Genève (1922-25), le col. brig. Dollfuss, de Lugano (1925-28).

Une série de 19 portraits et trois vues anciennes complètent cette brochure qui mérite d'être lue par tous les officiers.

Au moment d'entrer dans le second siècle de son existence, la Société suisse des officiers peut regarder derrière elle avec une légitime fierté. Le travail désintéressé accompli silencieusement, sans attendre d'autre récompense que la satisfaction d'avoir rendu notre armée toujours plus digne de confiance, toujours mieux préparée à sa tâche, justifie pleinement l'existence de cette société.

L'esprit fraternel qui anime les officiers suisses, cette camaraderie militaire tant de fois éprouvée, est une des grandes valeurs morales de notre armée.

A travers toutes les discussions, les travaux, les événements heureux et les épreuves que nous révèlent les procèsverbaux d'un siècle et demi, une idée-force transparaît, s'affirme et soutient les volontés : Servir.

 $R\acute{e}d.$